

=====

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
(S.M.P.A.S.)

=====

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 15
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 13

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en son siège, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 21 novembre 2023
Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 15

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : Jean-Philippe ROCHE, Julie MEURANT, Sylvain FRANCOIS, Gilles MAGNON, Raymond MARION-FERRIER, Richard GUIELMINI, Fabien SYLVAIN, Sébastien CHOUPAS, Frédéric TRON, Philippe BERNA, Laurence ALGOUD, Hélène SYLVESTRE

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : Freddy MARTIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabien SYLVAIN

Objet : Facturation des frais de fonctionnement du budget Eau (61 100) au budget Assainissement (61102) pour l'exercice 2023 (Pièce jointe)
N°2023-11-28-04

Monsieur le Président rappelle qu'il convient de refacturer les coûts de fonctionnement entre les 2 budgets (frais de fonctionnement annuel des équipements et charges communs aux deux budgets au sein du syndicat) et rappelle la clef de répartition desdits coûts (66% des dépenses générales sont affectées à l'eau potable et 34% à la charge du budget assainissement)

Monsieur le Président indique les comptes des frais généraux non affectés : il s'agit des frais de :

- Fournitures entretiens (compte 6063)
- Fournitures administratives (compte 6064),
- Carburants (compte 6066),
- Autres mat et fournitures (compte 6068)
- Sous-traitance générale (compte 611)
- Location bureaux (compte 613),
- D'entretien de véhicules (compte 61551),
- Maintenance (compte 6156),
- D'assurances (compte 616),
- Divers (compte 618)
- Rémunération d'intermédiaires (compte 622)
- De publicité (compte 623),
- Déplacements et missions (compte 625)
- Frais télécom (compte 6262),
- Divers et rémunération d'intermédiaires (compte 6228)
- Frais bancaires et assimilés/TIPI (compte 627),
- De téléphonie (compte 6262),
- Frais d'honoraires (compte 6228),
- Indemnités des élus (compte 653),
- Frais d'intermédiaires (compte 618),

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID : 026-252602255-20231130-2023112804-DE

- Créances en non-valeur (compte 6541)
- Créances éteintes (compte 6542)
- Charges diverses de gestion courante (compte 658)
- ainsi que les comptes de frais de personnel et indemnités des élus sont également concernés (comptes 633, 6338, 6410, 6414, 6415, 6450, 6475, 648, 6488, 653, moins 64198)

Le Conseil syndical, à l'UNANIMITE des membres présents :

- DECIDE de reverser **143 859.12** euros (comptes arrêtés au 21/11/2023), du budget assainissement au budget eau potable au titre des frais généraux.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Conforme au registre des délibérations,

Mirabel et Blacons, le 30/11/2023

Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le : 01/12/2023

et publication le : 01/12/2023

Le Président

Le Président, Gilles MAGNON

